



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bibliothèque cantonale et universitaire BCU
Kantons- und Universitätsbibliothek KUB

Secteur Patrimoine
Abteilung Kulturerbe

Rue de la Carrière 22, Postfach 160, 1701 Freiburg

T +41 26 305 13 33, F +41 26 305 13 78
www.fr.ch/kubf

—

Projet recensement audiovisuel du canton de Fribourg : Recommandations du Comité de pilotage envers Memoriav et le canton de Fribourg

1. Introduction

Le COPIL composé d'Alexandre Dafflon (AEF), Yves Cirio (BCU), Christophe Mauron (Musée gruérien), Davide Nerini (BCU), Silvia Zehnder-Jörg (BCU) a siégé le 5.12.2024 suite à la remise du rapport de l'éclaireuse Salvadori Consuelo fin mai 2024. Le rapport a été validé avec des demandes mineures de modification. Sur demande de Memoriav, le COPIL a rédigé le présent document proposant l'évaluation des recommandations formulées par le rapport, ainsi que ses propres recommandations adressées aux autorités cantonales et à Memoriav.

2. Bref résumé du projet (1.04.2023-31.05.2024)

Le projet fribourgeois mené par l'éclaireuse Consuelo Salvadori sous la supervision d'Yves Cirio de la BCU se caractérise par son ampleur : la campagne a généré l'envoi de 1'225 questionnaires et le traitement d'une grande quantité de données. Le taux de participation de 53%. À noter que parmi les formulaires retournés, le 51% ne comportait pas des données permettant l'identification de documents audiovisuels, ce qui fixe le taux effectif à 17%, soit 212 réponses « pertinentes » vis-à-vis de l'objectif général du recensement.

Les données ont été partiellement publiées par Memoriav sur son site internet ([Recensement - Memoriav](#)). La BCU conserve les données brutes.

Voici les principaux retours par type de producteur :

Institutions et services étatiques	AEF, MAHF, SAEF, BCU, Service ponts et chaussés, Service de l'orientation professionnelle et formation des adultes, Service de la mobilité, Bibliothèque de Grangeneuve
Administrations communales	Bas-Intyamont, Bulle, Cheyres-Châbles, Cottens, Marly, Romont, Semsales
Producteurs professionnels	Radio Kessler, Radio FR et divers photographes professionnels
Institutions religieuses	Paroisses : Saint-Martin, Le Crêt, Saint-Etienne, Ecuwillens-Posieux, Broc

	Communautés religieuses/Églises : Église adventiste du 7e jour, Basilique Notre-Dame de Fribourg, Kanisiusschwestern, Sœurs de la Sainte-Croix d'Ingenbohl, Filles de la Charité de St-Vincent de Paul
Institutions culturelles	Fri-Art, Musée Charmey, Chemins fer Kaeserberg, Sensler Museum, Musée Morat, Ebullition, Musée gruérien, Musée du vélo, Eisenbahn und Sammler Museum Courlevon, Musée d'Estavayer Théâtre Musée de la Marionnette, Théâtre des Osses, Théâtre de la Cité, Théâtre de l'Ecrou, Da motus Les Georges, Fri-Son, Festi'Cheyres, Ensemble vocal Villars-sur-Glâne, Landwehr, Grenadiers, FIFF, orchestre ville Bulle, Les Coraules, Ensemble Ouroboros, Maîtrise de Fribourg, Les Marmousets, Chœur des armaillis de la Gruyère Cirque Toamême, Jeune Ciné Fribourg
Entreprises privées	BCF, Groupe E, Liebherr, Wilfag Polytype, <i>La Gruyère</i> , <i>La Liberté</i> , Union fribourgeoise du tourisme
Autres sociétés/associations/fondations	Forum, Amis BCU, Fribourg solidaire, Photo-club Estavayer, Cultur@iles, Cibachrome, Groupe recherches historiques Belfaux, Association fribourgeoise des jeunes musiciens, Quartier d'Alt, Association Cine3d, Fédération fribourgeoise des chorales, Fondation Blancpain, Fondation Marcello, Charlatan, Association de la Fête de la musique Fribourg, Association Production d'Avril, Société de gymnastique Fribourg
Formation/écoles	UNIFR (Archives de l'Université, Département de géosciences, Département d'histoire de l'art et d'archéologie, Unicom, Faculté de droit), Centre didactique des langues étrangères – HEP, Primarschule Heitenried, Collège Gambach

Malgré un taux de réponses pertinentes limité, le nombre de documents recensés est significatif :

- 15'425'964 de photographies
- 6'199 films
- 29'211 vidéos
- 309'968 enregistrements sonores

Ces chiffres englobent aussi bien les documents conservés par des institutions patrimoniales que ceux détenus par des entités privées, semi-privées ou publiques sans mission patrimoniale, sans toutefois préciser la part respective de documents conservés dans chacune de ces catégories.

Le COPIL relève cependant que seulement le 31% de participants sont aujourd'hui en mesure d'offrir des mesures adéquates de conservation préventive. Ce chiffre étant le résultat d'une auto-évaluation, il est vraisemblablement à revoir à la baisse au regard des normes internationales et des pratiques minimales attendues dans un cadre de conservation professionnel.

Deux types de producteurs se sont démarqués par rapport aux autres cantons : les familles patriciennes et les communautés religieuses/paroisses, deux catégories historiquement prééminentes dans le paysage culturel cantonal.

3. Évaluation des recommandations de l'éclaireuse

Synthèse de la recommandation	Matrice d'Eisenhower	Remarques
Élaboration d'une « stratégie ad hoc » pour les communes et les écoles fribourgeoises, lesquelles ont très peu participé au formulaire	Pas important Pas urgent	Les communes ont l'obligation d'archiver leurs documents. L'archivage du domaine des écoles relève des Archives de l'Etat. Une sensibilisation est nécessaire, mais ce n'est pas une priorité.
Participation directe de Memoriav dans le travail de sensibilisation des communautés religieuses en matière de conservation des archives audiovisuelles	Important Pas urgent	La participation directe de Memoriav doit se limiter au travail de formation et de coordination entre les instances professionnelles de la conservation. Il est important que le travail de proximité et le contact avec les producteurs d'archives restent la responsabilité unique des institutions locales.
Clarification des rôles et des responsabilités entre les principaux acteurs impliqués dans le travail de sauvegarde du patrimoine audiovisuel	Important Urgent	L'élaboration d'une stratégie cantonale pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine audiovisuel est une étape urgente et nécessaire. Elle permettra d'optimiser les ressources existantes dans ce domaine, d'en identifier les lacunes et les besoins, ainsi que de clarifier les rôles auprès des publics afin d'améliorer le travail d'évaluation, de tri et de prise en charge de toute nouvelle archive.

Reprise de contact avec les participant-es au recensement ayant préféré l'anonymat	Pas important Pas urgent	
Mise à jour de la page web de présentation du projet de recensement sur le site de la BCU	Pas important Urgent	La publication du rapport final et des recommandations du COPIL pourra se faire sur cette même page.

4. Recommandations du COPIL envers le Canton

Toute la production audiovisuelle du canton de Fribourg, recensée au non, n'est évidemment pas à conserver dans des institutions patrimoniales. Un travail régulier et au long cours de sensibilisation et d'évaluation d'archives susceptibles d'y être intégrées est toutefois nécessaire. Une forme de centralisation et de coordination est nécessaire pour optimiser les ressources existantes et identifier les besoins futurs.

Nous proposons à l'État de Fribourg de continuer l'expérience et les efforts déployés pour le Recensement sous la forme d'un **mandat post-projet (1 an à 50 % en 2028)** pour définir une **stratégie cantonale**, coordonner les acteurs locaux et développer des mesures concrètes en faveur du patrimoine audiovisuel cantonal.

Le COPIL a identifié deux formes possibles pour la mise en œuvre de la phase post-projet :

- En tant que centre cantonal de compétences dans le domaine de l'audiovisuel, la BCU est mandatée par l'État.
- Dans le but de favoriser la démarche interinstitutionnelle et la coordination entre les acteurs existants, l'Association pour la sauvegarde du patrimoine photographique fribourgeois (ASPPF) est appelée par les autorités cantonales à jouer le rôle de faîtière.

Le COPIL préfère la deuxième proposition, notamment en raison de sa portée interinstitutionnelle. Cette configuration permettrait également d'envisager des ressources externes de financement, telles que les fondations privées ou la Loterie romande.

Le cahier des charges du mandat contiendrait :

- Établissement d'une liste des différents acteurs dans le domaine de la conservation patrimoniale av du canton (BCU, AEF, Musée gruérien, etc.).
- Définition de bonnes pratiques en fonction des expériences réalisées dans d'autres cantons et médiation de ces compétences auprès des instances locales de production et de conservation (formation continue et sensibilisation).
- Définition et répartition des rôles des différents acteurs institutionnels sous la forme de Politiques d'acquisitions institutionnelles spécifiques au domaine de l'audiovisuel.
- Définition d'une stratégie à moyen terme pour le développement et la mise en valeur du patrimoine audiovisuel dans le canton.

- Coordination des activités de collecte¹, de traitement, de conservation et d'archivage pérenne ainsi que de l'accessibilité.
- Coordination des séances du COPIL.

Pour superviser le chef de projet et pour l'échange continu sur les médias audiovisuels (partage d'information, urgence de certains fonds), nous proposons de transformer le COPIL actuel en un comité de l'association qui siégera environ quatre fois par année.

5. Nos attentes / recommandations envers Memoriav

- Participation financière aux projets post-recensement cantonaux.
- Définition d'objectifs clairs en tant que réseau professionnel. Les institutions de mémoire des cantons se chargent des contacts avec les privés et non Memoriav.
- Portail d'accès comme point d'entrée de référence nationale : accès à Memobase même pour fonds traités sans financement de Memoriav – à développer.
- Distribution de ressources financières également pour des demandes de dossiers pluridisciplinaires.
- Veille et coordination des projets / actions de recherche sur l'AI en CH.

Comité de pilotage 24.6.2025

¹ Remarques : le Musée gruérien possède une Politique d'acquisition, celle de la BCU est en cours de rédaction, les AEF non. Le partage des critères existants au sein du COPIL est essentiel.